

## LES ANNEXES

### Annexe 1 : FINANCES - BO

### Annexe 2 : Politique Ressources Humaines

#### Créations d'emplois permanents

DENOMINATION DE L'EMPLOI	NOMBRE DE POSTES	CATEGORIE	NIVEAU DE RECRUTEMENT
Travailleur social chargé des rencontres familiales médiatisées <b>(Travailleur social)</b>	1	A	Référence au cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs
Conseiller social <b>(Secrétaire médico-sociale)</b>	5	B	Référence au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux
Instructeur du juste droit au RSA <b>(Instructeur administratif)</b>	2	B	Référence au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux
Instructeur du service autonomie et orientation professionnelle de la MDPH <b>(Instructeur administratif)</b>	3	B	Référence au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux
Chargé de l'administration fonctionnelle du portail des aides <b>(Chef de projet utilisateurs)</b>	1	A	Référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux
Coordinateur des centres d'entretien et d'intervention autoroutiers <b>(REER)</b>	1	B	Référence au cadre d'emplois des techniciens territoriaux
Technicien travaux <b>(Assistant technique)</b>	1	B	Référence au cadre d'emplois des techniciens territoriaux
Animateur santé et prévention <b>(Référent santé sécurité)</b>	1	B	Référence au cadre d'emplois des techniciens territoriaux
Chef d'équipe chargé d'encadrer les agents d'exploitation au sein d'un centre d'entretien et d'intervention autoroutier	1	C	Référence au cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux

<b>(chef d'équipe)</b>			
Agent d'exploitation (réseau autoroutier) <b>(Agent d'exploitation)</b>	3	C	Référence au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux
Directeur de projet taxe PL <b>(Ingénieur)</b>	1	A	Référence au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux
Attaché de presse <b>(réfèrent de communication)</b>	2 postes à TNC 10H/semaine (taux 28,75%)	C	Référence au cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux

Tous ces emplois créés au tableau des emplois ont vocation à être pourvus en priorité par des fonctionnaires. Toutefois, en raison des besoins des services concernés, la procédure de recrutement par voie statutaire peut à certaines occasions s'avérer infructueuse.

Aussi, il sera proposé d'autoriser le recrutement d'agents contractuels de droit public sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, pour pourvoir les emplois énoncés.

### **Créations d'emplois non permanents**

La CeA, à l'instar de ce qui existait dans le Département du Bas-Rhin, met à disposition des DGA et des directions, une enveloppe budgétaire dédiée aux contrats de remplacement et de renfort (accroissements temporaires ou saisonniers d'activité). Ainsi, au vu de la consommation de 2021 c'est l'équivalent de 234 postes de renfort qu'il est proposé de créer pour 2022.

Il est également sollicité la création de postes non permanents dans le cadre de la Stratégie Nationale de la prévention et de la Protection de l'Enfance (SNPPE) pourvus directement par des agents contractuels.

<b>DENOMINATION DE L'EMPLOI</b>	<b>NOMBRE DE POSTES</b>	<b>CATEGORIE</b>	<b>NIVEAU DE REMUNERATION</b>
Médecin de PMI (SNPPE)	1	A	Référence au cadre d'emplois des médecins territoriaux
Puéricultrice (SNPPE)	3	A	Référence au cadre d'emplois des puéricultrices territoriales
Sage-femme (SNPPE)	3	A	Référence au cadre d'emplois des sages-femmes territoriales

Secrétaire médico-sociale (SNPPE)	4	B	Référence au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux
Educateur à la parentalité (SNPPE)	8	A	Référence au cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs
Travailleur social pour la CRIP (cellule de recueil des informations préoccupantes) (SNPPE)	2	A	Référence au cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs
Chargé de mission « observatoire départemental de protection de l'enfance » SNPPE	1	A	Référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux
Coordinateur du dispositif SNPPE	2	A	Référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux
Contrôleur SNPPE	2	A	Référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux
Instructeur administratif pour la CRIP (cellule de recueil des informations préoccupantes) (SNPPE)	1	B	Référence au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux

### Création de contrats de projet

Il est également sollicité la création de contrats de projet. Ces postes ne peuvent être pourvus que par des agents contractuels et pour la durée spécifique du projet décrit.

DENOMINATION DE L'EMPLOI	NOMBRE DE POSTES	CATEGORIE	NIVEAU DE REMUNERATION
Chargé de mission interculturelle (durée du projet : 4 ans)	1	A	Référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux
Chargé d'études « appui aux politiques de convergence » (durée du projet : 3 ans)	1	A	Référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux
Chargé de mission SIRH (durée du projet : 3 ans)	1	A	Référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux

Technicien photovoltaïque pour le déploiement pluriannuel du Plan Photovoltaïque de la collectivité (durée du projet 4 ans)	1	B	Référence au cadre d'emplois des techniciens territoriaux
Chargée d'affaires « valorisation de la filière castrale » (durée du projet : 4 ans)	1	A	Référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux

### **Contrats d'apprentissage**

Le Département du Bas-Rhin pouvait accueillir 42 apprentis (dont 12 postes réservés pour l'accueil d'apprentis en situation de handicap) et le Département du Haut-Rhin pouvait en former 20. La CeA souhaite s'engager davantage dans l'accueil et la formation d'apprentis, il est ainsi proposé de créer 18 postes supplémentaires d'apprentis pour permettre l'accueil de 80 apprentis répartis sur l'ensemble du territoire alsacien.